

COMPTE RENDU DE SEANCE

Du Mardi 11 avril 2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le onze du mois d'avril deux mille dix sept, à dix huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jacques CASSIAU-HAURIE, Maire. Nombre de conseillers présents : 10

Présents : Jacques CASSIAU-HAURIE, Maire et président de séance, Messieurs et Mesdames Jean ARROZES, Bernard AUTAA, Laurine CABÉ, Danielle BEZIADE, Sandrine BORDENAVE (arrivée en cours de séance), Maud FERREIRA, Véronique IRLES, Laurent TAPIN, Benoit POURTAU-MONDOUTEY (arrivé en cours de séance).

Excusés : Madame Elodie LABORDE. Messieurs Alexandre PEREIRA, Jérôme NEGRE.

Secrétaire de séance : Madame Laurine CABÉ.

Après lecture, l'assemblée, à l'unanimité approuve le compte rendu de la précédente séance (30 mars 2017).

Examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

1 - Vote des taux d'imposition 2017 :

La CCLO a instauré la TEOM de 10,05 %, la baisse des taux TH 5,62 % au lieu de 8,52 % et TFNB 1,72 % au lieu de 2,62 % ; car ses 2 taxes sont liées. De plus, elle va réattribuer à la commune au travers de l'attribution de compensation une somme de 58 766 € (coût d'une partie du service de traitement des déchets). Une nouvelle colonne figurera donc sur les feuilles d'imposition des taxes foncières.

Comme en 2011, et après consultation de la commission finances, il est proposé d'impacter la taxe foncière bâtie 9,72 ou arrondi à 10%, au lieu de 14,72 % (soit - 5 points).

Globalement cette opération devrait procurer un retour de + 20 000 € sur le budget communal, sans augmenter la pression fiscale des ménages.

Oui les explications, le Conseil Municipal, à la majorité (9 pour - 1 abstention) ;

Considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 164 047 €uros.

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

TAXES	Taux de l'année 2016	Taux Votés en 2017	Bases 2017	Produit 2017
T. H	11,46	11,46	718 500	82 340
F.B	14,72	10,00	764 700	76 470
F.N.B.	32,94	32,94	15 900	5 237
			TOTAL	164 047

2 - Vote du Budget Primitif 2017 - Budget Général :

Le budget est bâti sans grande difficulté pour la section d'investissement, grâce à l'excédent de 2016 : 134 203,18 €, lié à l'emprunt de 250 000 € effectué en 2015 pour le lotissement.

3 projets sont inscrits : City Stade (subventionné à 80 %), l'éclairage du stade et le remplacement de la toiture. Ses 2 derniers projets pourraient obtenir le concours financier de la CCLO en 2018 (enveloppe de 180 000 € non utilisés à ce jour).

En ce qui concerne la section de fonctionnement, la baisse des dotations se poursuit avec - 7000 € cette année encore.

Le budget 2017 s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

Section de Fonctionnement : 361 876 €

Section d'investissement : 252 300 €

Concernant le chapitre des subventions (65) 6550 € ont été dépensés en 2016 sur un prévisionnel de 8000 €.

Il est proposé de reconduire le montant de 8000 €, en y ajoutant les subventions versées par le budget du CCAS, compte tenu de sa dissolution.

Association	Montant	Association	Montant
A Case	150,00	ALLIANCE 64	150,00
A.A.L.H.	300,00	APF (Paralysés)	30,00
ADMR	150,00	CANCER	45,00
ADELFA 64	100,00	Chamois Pyrénéens	30,00
AFM (P.A.)	50,00	Cochonnet Bironnais	1000,00
AFSEP (Sclérose)	50,00	Comice Agricole Lagor	110,00
Croix Rouge Française	30,00	Prévention routière	15,00
Demain Ensemble	100,00	Secours Populaire	30,00
Etoile Sportive Pyrénéenne	2200,00	Soleil d'Automne	800,00
FNACA	60,00	Tennis de Table Bironnais	700,00
Les Restos du Cœur	100,00	Vivre Ensemble	100,00
Lo Caléï	150,00	Divers	1400,00
Mémoire du Canton Lagor	150,00	TOTAL	8000,00

1400 € restent disponibles pour répondre à des demandes ponctuelles au cours de l'année.

3 - Vote du Budget Primitif 2017 - Budget Annexe du Lotissement :

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

Section de Fonctionnement : 217 843,00

Section d'Investissement : 159 779,00

A souligner la vente de 2 terrains en ce début d'année ; lots 25 (56 040 € TTC) et 26 (55 920 € TTC).

4 - Questions - Informations diverses :

Conseil en Energie Partagé - SDEPA : rendez-vous à fixer pour le rendu de la réalisation du pré-diagnostic du patrimoine bâti.

Logement Mairie : vacance du logement à compter du 1^{er} août. Information à publier sur le site de biron64 (dans un premier temps).

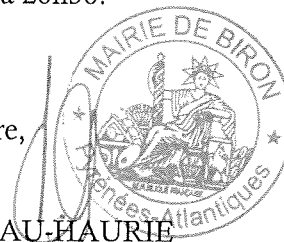
Elections Présidentielles : organisation des permanences des scrutins des dimanches 23 avril et 7 mai.

Conseil Départemental : L'assemblée à vote le dispositif financier d'accompagnement des collectivités territoriales (soutien aux projets d'équipements). La commune de Biron n'est pas éligible car son potentiel fiscal est > à 1300 €/habitant.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, ni appelée des membres présents ; la séance est levée à 20h30.

Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE



Document approuvé à l'unanimité
A Biron, le 12 mai 2017

Le Maire,

Jacques CASSIAU-HAURIE